

COURS: DEVELOPPEMENT DURABLE

- Historique.

Depuis la révolution industrielle, l'occident a vécu sous le signe du développement effréné et de la croissance économique, qui met en avant la production et la consommation de biens matériels. Cependant, dès le début des années 70, une inquiétude commence à être exprimée concernant les activités économiques qui génèrent des dommages environnementaux visibles et localisés (déchets, fumées d'usines, pollution des cours d'eau, etc.).

Sur le plan économique et social, on constatait déjà à l'époque que la politique globale maintenait voire accentuait les inégalités entre pays riches et pays pauvres, populations riches et pauvres au sein d'un même pays ou d'une même région.

A travers ces constatations, les limites du mode de développement actuel de notre société commençaient déjà à se faire sentir. Il en résultera l'apparition de la notion de « **développement durable** ».

- Définition.

Plusieurs définitions du développement durable (ou développement soutenable) ont été données mais celle qui a été retenue et que tous les responsables utilisent, c'est la définition de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987, dans le rapport Brundtland, du nom de sa présidente et premier ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland, intitulé, « notre futur à tous ». Donna cette définition :

« **C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** ». Ce document est devenu un texte fondateur du développement durable tel qu'on l'entend aujourd'hui. Elle représente le point de départ de tous les débats publics locaux et internationaux sur la question.

- Evolution de la notion du développement durable.

Au cours des dernières décennies, on a reconnu, à l'échelle planétaire, que la Terre ne peut soutenir indéfiniment les activités humaines qui caractérisent actuellement notre mode de vie. Les sommets de la terre sont l'occasion, pour les dirigeants mondiaux, de se réunir afin de débattre des problèmes liés à l'environnement et au développement et d'y trouver des solutions.

Les dates qui ont marqué l'évolution de la notion du développement durable sont les suivantes :

***1968** : création du Club de Rome regroupant quelques personnalités occupant des postes relativement importants dans leurs pays respectifs et souhaitant que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites De la croissance.

1972: Le Club de Rome publie le rapport *Halte à la croissance ?*, ce rapport a permis de tirer une première conclusion:

"Le maintien d'un rythme de croissance économique et démographique, présente des menaces graves sur l'état de la planète et donc sur la survie de l'espèce humaine. Seul un état d'équilibre avec le maintien d'un niveau constant de la population et du capital permettrait d'éviter la catastrophe qui guette l'humanité (théorie de la croissance 0)"

- Ce premier rapport donne les résultats de simulations informatiques, par le modèle DYNAMO de Jay Forrester sur **l'évolution de la population humaine en fonction de l'exploitation des ressources naturelles**, avec des projections jusqu'en 2100. Il en ressort que la poursuite de la croissance économique entraînera au cours du XXI^e siècle une chute brutale des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des ressources énergétiques. Le modèle n'est cependant pas encore à ce stade sectorisé par régions comme il le sera ensuite.

– **1972** (5 au 16 juin) : **La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (CNUE)** s'est tenue à Stockholm (Suède) premier sommet international de grande ampleur consacrée à l'état de l'environnement, marque véritablement la prise de conscience d'un problème environnemental mondial, et de la nécessité d'une action concertée de préservation.

La conclusion tirée était de proposer un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique. Ce modèle a été nommé le modèle « **écodéveloppement** ».

Elle a soulevé pour la première fois des questions liées à l'écologie et au développement durable, les interactions entre **écologie et économie**, le développement **des pays du Sud et du Nord**. Elle débouche sur **une déclaration de 26 principes** et un vaste plan d'action pour lutter contre la pollution, et il a donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Cette conférence est donc considérée comme le premier **Sommet de la Terre**. A cette époque, les dirigeants mondiaux s'engagent à se rencontrer tous **les dix ans** afin de débattre des problèmes liés à l'environnement et au développement durable.

– **1980** : **L'Union internationale pour la conservation de la nature** publie un rapport intitulé la stratégie mondiale pour la conservation où apparaît pour la première fois la notion de « développement durable », traduite de l'anglais « sustainable development ».

– **1982** **Le second sommet de la terre se déroule à Nairobi, au Kenya**. Ce sommet se solde donc par **un échec**. Il n'est même pas considéré comme un sommet de la Terre officiel, du fait du faible intérêt de **Ronald Reagan**, alors **président des États-Unis**, et de l'absence de décisions importantes.

- **1983**: Mise en place par les nations unies d'une Commission Mondiale pour L'environnement et le Développement (CMED) présidé par le premier ministre Norvégien Brundtland.

1987: Le rapport de Brundtland intitulé "notre avenir à tous". Dans ce rapport, on a désigné **la pauvreté croissante au sud et la croissance économique soutenue du nord** comme principales causes de la dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire. Dans ce rapport, le terme "sustainable development" ou développement soutenable ou encore développement durable comme un développement répondant aux besoins actuels (du présent) sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

- **1992** du 3 au 14 juin. **Le troisième sommet de la Terre a lieu en 1992 à Rio de Janeiro**, au Brésil. Il a été intitulé Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) C'est une véritable prise de conscience pour de nombreux Etats et ONG (182 pays représentés et 2400 ONG) que la problématique environnementale ne pouvait pas être découplée des problèmes économiques, écologiques et sociaux, de sorte que l'environnement a été considéré comme un dénominateur des **trois piliers** du développement durable. Ce sommet conclu par la signature de la Déclaration de Rio qui fixe les lignes d'action visant à assurer une meilleure gestion de la planète, fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement et il a conduit à l'adoption du programme "**plan d'action 21**", qui comprend environ 2 500 recommandations, de même que les trois conventions de Rio qui sont :

- la Convention sur la diversité biologique (CDB) - la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) - la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD).

- **2002** (26 août au 4 septembre) : - **Sommet de la Terre de Johannesburg** (Afrique du Sud) officiellement appelé « **Sommet mondial sur le développement durable** » (**SMDD**). Ce sommet constituait une occasion pour le monde entier de faire le bilan et de compléter le programme lancé lors du Sommet de Rio ; il était axé autour du développement durable.

La rencontre de Johannesburg a rassemblé une centaine de chefs d'État et quelque 40 000 délégués, ce qui en a fait la plus grande rencontre jamais organisée par les Nations unies ratifiant un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité et il y a été adopté un plan d'action en 153 articles, Décomposés en 615 alinéas sur de nombreux sujets : pauvreté, consommation, ressources naturelles, globalisation, respect des Droits de l'homme et les thèmes prioritaires étaient :

- l'eau (évolution des ressources en eau, nécessité d'une consommation rationnelle, assainissement de l'eau, répartition...) - l'énergie (état et évolution de la consommation, surconsommation, répartition, utilisation des énergies renouvelables telles que solaires et éoliennes)

- la productivité agricole (régression et dégradation des sols...) - la biodiversité - la santé.

– **2005** : Entrée en vigueur du protocole de Kyōto sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce protocole se révèle contraignant : un citoyen l'enfreint déjà à son échelle en effectuant *un* voyage international en avion par an.

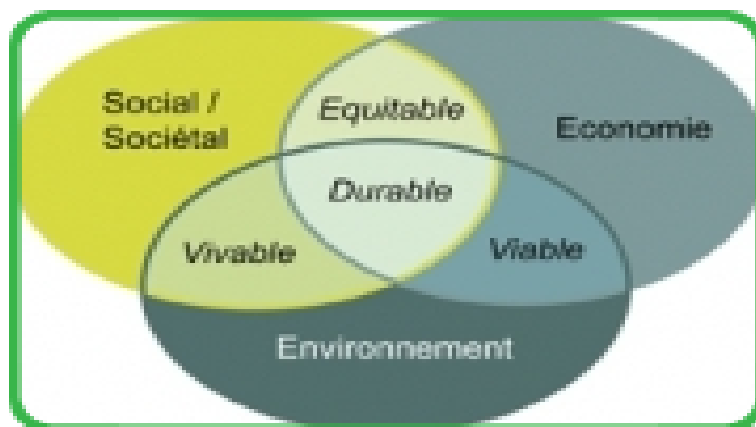
- **2012** Sommet de (Rio de Janiero – Bresil) appelé Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD) **ou Rio + 20** ,il devait porter sur « **l'économie verte** » et « **le cadre institutionnel du développement durable** », des divergences ont rapidement émergé sur ces deux thèmes, de sorte que le principal résultat de ce « Sommet de la Terre » est plutôt le lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'Objectifs du développement durable (ODD).

Remarque :

C'est suite à ces différents sommets que la notion de **biodiversité**, et de **développement durable** sont entrées officiellement dans les préoccupations des pays de la planète pour un avenir meilleur.

- **Les trois cercles du développement durable.**

Aujourd'hui, la notion de développement durable est mondialement connue et souvent illustrée par trois cercles représentant chacun une des dimensions que sont l'environnement, l'économie et la société, ces trois éléments qui peuvent sembler indépendants au premier abord (partie extérieure des cercles), mais ils sont en réalité totalement interdépendants (partie des cercles qui se recoupe). En effet, toute action entreprise dans un domaine aura forcément des conséquences sur les deux autres. On ne peut donc pas les considérer indépendamment les uns des autres.



- **Les 3 piliers du développement durable.**

- **l'efficacité économique**, il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.

-**l'équité sociale**, il s'agit de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus, dans le Respect de leurs cultures.

- **Qualité environnementale**, il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux.

Le développement durable a pour vocation de réconcilier l'homme (la société), la nature (l'écologie) et l'économie à long terme et à une échelle mondiale. La finalité du développement durable est d'assurer le bien-être de tous êtres humains qui vivent aujourd'hui et vivront demain sur la Terre, en harmonie avec l'environnement dans lequel ils évoluent. (La finalité du développement durable) est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, de plus en plus considéré comme « le quatrième pilier du développement durable », indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

- La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision .

- **Les Principes fondamentaux du développement durable.**

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Cette conférence est marquée par l'adoption par 173 chefs d'État d'un texte fondateur de 27 principes intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ». Extraits : « Principe 1 - Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Principe 4 - Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément. »

En général le développement durable repose sur 4 Principes fondamentaux :

- **Le Principe de précaution** : on ne doit pas faire quelque chose si on n'en connaît pas les conséquences. (La précaution dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement). **Par exemple** : limiter les émissions de CO2 pour freiner le changement climatique.
- **Le Principe de participation** : chaque individu doit prendre part au développement durable. (La **participation** de chacun, quelque soit sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables).

- **Le Principe de responsabilité** : chaque citoyen, industriel ou agriculteur. Pour que celui qui abîme, dégrade et pollue, répare. (chaque individu doit assumer ses actes).
Par exemple : faire payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

- **Le Principe de solidarité** : (dans le temps et dans l'espace) entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société : partager les ressources de la Terre avec nos voisins en laissant à nos enfants. (Il faut qu'il y ait des liens entre les individus et les générations).
Par exemple: économiser les matières premières pour que le plus grand nombre en profite.

- **L'Agenda 21 du développement durable.**

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle lancé lors du Sommet de Rio, organisé par les Nations Unies en 1992. Il comprend 40 chapitres et plus de 2 500 recommandations. Il décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :

- La lutte contre la pauvreté ;
- La protection de la biodiversité ;
- La dynamique démographique ;
- La coopération internationale, afin d'accélérer les politiques de développement durable des pays en développement ;
- La promotion de l'éducation et de la formation du public au développement durable etc.

L'agenda 21 de Rio s'est avéré difficile à mettre en œuvre à un niveau international et national, par la complexité des enjeux et la lourdeur de ses 2500 chapitres. Il peut en revanche être beaucoup plus facilement applicable à un niveau local. Il se décline au niveau d'un territoire en **agenda 21 local**.

Dans le chapitre 28 de la déclaration de Rio, les collectivités territoriales sont incitées à élaborer des agendas 21 locaux. Les habitants et l'ensemble des acteurs locaux sont invités à y participer, car il doit être défini et appliqué en concertation avec tous :

Associations, entreprises, citoyens, administrations...Un diagnostic du territoire concerté permettra de définir le projet et de le traduire en plans d'actions qui sera périodiquement évalué et renforcé.

L'agenda 21 peut également être mis en œuvre à l'échelle d'un établissement scolaire : c'est **l'agenda 21 scolaire**.

L'agenda 21 (21 pour XXI^{ème} siècle) est un guide de mise en œuvre du développement durable à l'échelle d'un pays, d'un ou de plusieurs territoires, ou d'une organisation.

COURS: TOURISME DURABLE.

– Définition du tourisme durable :

Au départ, le tourisme n'était pas un secteur faisant partie des préoccupations majeures de la conférence de Rio sur le développement durable en 1992. Une réflexion sur la notion de tourisme durable est lancée par les grandes institutions internationales dès la fin des années 1990 et s'officialise à partir des années 2000.

C'est l'OMT et la commission européenne qui se sont attachés en premier à définir le tourisme durable et à lister les 18 objectifs qui précisent les enjeux de la mise en place d'un tourisme durable dans les destinations.

- L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a défini le tourisme durable comme : «Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, répond aux besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés hôtes »

- Définition simplifiée du Comité français sur le tourisme durable (juillet 2006) : « On entend par développement du tourisme durable toute forme de développement de cette activité touristique qui respecte, préserve et met en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire. Le développement du tourisme durable doit s'inscrire dans une dynamique qui articule des modes de production et de consommation responsables, tout en offrant aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace des avantages socioéconomiques équitablement répartis. Ce développement suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources ainsi que la participation des acteurs locaux, afin de concilier sa mise en œuvre avec les besoins et capacités du territoire. »

La notion de tourisme durable reprend donc le **triptyque** du développement durable : il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

– Principes et objectifs du tourisme durable:

Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme, dans tous les types de destination. Ces principes ont été définis en 1995 à Lanzarote (Espagne) et actualisés en 2004 par le Comité de développement durable du tourisme de l'OMT. D'après ces principes, le tourisme durable doit :

- **exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement** qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité
- **respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil**, conserver leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelle

- **assurer une activité économique viable sur le long terme** offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitables répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant à la réduction de la pauvreté.

Le tourisme durable doit aussi satisfaire, au plus haut niveau possible, les touristes, et représenter pour eux une expérience utile en leur faisant prendre davantage conscience des problèmes de durabilité et en encourageant parmi eux les pratiques adaptées.

L'objectif du développement touristique durable a été défini par l'Agenda 21 (plan d'action pour le 21^{ème} siècle) en 1992 : « *rendre compatible l'amélioration des conditions environnementales et sociales qui résultent du développement touristique avec le maintien de capacités de développement pour les générations futures* ».

Plus précisément l'OMT et le PNUE ont identifié 12 objectifs pour un tourisme durable qui sont :

1 LA VIABILITE ECONOMIQUE: Pour garantir la viabilité et la compétitivité des destinations et des entreprises touristiques, afin qu'elles puissent continuer à prospérer et générer des bénéfices à long terme.

2 LA PROSPERITE LOCALE: Afin de maximiser la contribution du tourisme à la prospérité de la destination hôte, y compris la proportion des dépenses des visiteurs qui est conservée localement.

3 LA QUALITÉ DE L'EMPLOI: Pour renforcer le nombre et la qualité des emplois locaux créés et soutenus par le tourisme, y compris le niveau de rémunération, les conditions de service et de disponibilité à tous, sans discrimination selon le sexe, la race, le handicap ou par d'autres moyens.

4 ÉQUITÉ SOCIALE: Pour obtenir une distribution généralisée des avantages économiques et sociaux du tourisme dans toute la communauté bénéficiaire, y compris l'amélioration des possibilités, des produits et des services offerts aux pauvres.

5 SATISFACTION DU VISITEUR: Pour assurer une expérience satisfaisante, sécurisante et enrichissante pour les visiteurs, accessible à tous sans discrimination en fonction du sexe, de race, de handicap ou d'autres moyens.

6 CONTROLE LOCAL: engager et responsabiliser les communautés locales dans la planification et la prise de décision concernant le développement de la gestion et l'avenir du tourisme dans leur région, en consultation avec les autres intervenants.

7 BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ: Pour maintenir et renforcer la qualité de vie des communautés locales, y compris les structures sociales et l'accès aux ressources, des équipements et des systèmes de soutien de la vie, en évitant toute forme de dégradation ou d'exploitation sociale.

8 RICHESSE CULTURELLE: respecter et valoriser le patrimoine historique, l'authenticité de la culture, les traditions et les particularités des communautés d'accueil.

9 L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE: Pour maintenir et améliorer la qualité des paysages, urbains et ruraux, et éviter la dégradation physique et visuelle de l'environnement.

10 LA DIVERSITE BIOLOGIQUE: Pour soutenir la conservation des espaces naturels, des habitats et de la faune, et de minimiser leurs dommages.

11 L'EFFICACITE DES RESSOURCES: Afin de minimiser l'utilisation de ressources rares et non renouvelables dans le développement et l'exploitation des installations et des services touristiques.

12 PURETE DE L'ENVIRONNEMENT: Pour minimiser la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, la production de déchets par les entreprises touristiques et les visiteurs.

Grâce à ces objectifs, on constate que l'agenda du tourisme durable est vaste. Il s'agit donc d'offrir des avantages économiques aux destinations et aux communautés, à travers un secteur touristique compétitif qui crée des emplois. Il s'agit également de minimiser les Impacts négatifs sur l'environnement.

Une caractéristique fondamentale du secteur du tourisme est sa capacité de relier les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement durable et d'agir comme une force motrice pour leur enrichissement mutuel. Ceci est dû au fait que le tourisme est une activité économique fortement dépendante de la préservation de milieux intacts, un patrimoine culturel riche et des communautés accueillantes. La possibilité que le tourisme offre pour apporter des revenus et des emplois par le biais d'expériences culturelles en est justement l'illustration. A son tour, ceci représente une responsabilité importante pour le secteur qui doit faire face aux impacts sociaux, culturels et environnementaux pour son développement et ses opérations.

- Les formes du tourisme durable :

Toutes les formes de tourisme dont on parle actuellement, et que l'on qualifie souvent D'alternatives, gravitent autour du concept de développement et de tourisme durable, Chacune mettant l'accent sur un aspect particulier:

Le tourisme équitable : Permet d'assurer aux communautés locales une part des revenus générés et de concilier le tourisme avec l'amélioration de leur condition de vie. Le respect des habitants et de leur mode de vie, leur implication dans l'activité touristique et le bénéfice des retombées économiques sont les points clefs de cette forme de tourisme.

Le tourisme social : Préconise le droit aux vacances et l'accessibilité au tourisme à tous les groupes de la population notamment les jeunes, les familles, les retraités, les handicapés, les personnes aux revenus modestes.

Le tourisme solidaire : Est directement associé à des projets socio-économiques locaux. Dans ce cadre, le touriste et le voyageur peuvent participer directement à des actions de développement. Ils peuvent également financer un projet de réhabilitation [bâtiment, équipement, aménagement, ...] ou un projet social grâce à une partie du prix du voyage.

L'éco-tourisme : Est principalement lié aux formes de tourisme pratiquées en milieu naturel. Les notions de préservation du milieu, d'éducation [interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu] et de bénéfices socio-économiques locaux sont les éléments fondamentaux de cette activité touristique.

- **Les principaux acteurs internationaux du tourisme durable:**

Les premières initiatives sur le tourisme durable ont été prises à partir des années 90, ceci dans le sillage de la dynamique lancée par l'émergence de la notion du développement durable et sa généralisation à tous les secteurs d'activité.

Les principaux acteurs internationaux qui se sont occupés du tourisme durable et qui se sont engagés à le promouvoir sont :

***OMT: L'organisation mondiale du tourisme**

L'organisation mondiale du tourisme est l'une des premières organisations à avoir pris des initiatives dans le domaine du tourisme durable. On note :

- 1988 : Définition du tourisme durable par l'OMT;
- 1995 : Agenda 21 pour l'industrie du tourisme;
- 1999 : Code mondial de l'éthique du tourisme durable : (Texte adopté lors de l'assemblée générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) le 1er octobre 1999 à Santiago (Chili). Le but est de promouvoir un tourisme responsable et durable, partout dans le monde. Il doit aussi être au bénéfice de tous, c'est-à-dire autant les Etats, les opérateurs touristiques, les touristes mais surtout les populations locales. La politique de ce genre de tourisme se dirige vers un tourisme respectueux des hommes, des cultures, des économies locales, de la nature et du patrimoine.)

***UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture**

.1995 : Charte du tourisme durable adoptée lors de la conférence mondiale sur le tourisme organisée par l'UNESCO avec l'OMT à Lanzarote (Espagne); (Conférence organisée par l'UNESCO, l'OMT et le programme des Nations-Unies, en 1995 à Lanzarote, dans les îles Canaries. Cette conférence définit le concept de tourisme durable en tant que développement positif d'un point de vue économique et supportable aux niveaux écologique, équitable et social pour les populations locales. **18 principes** et objectifs du tourisme durable sont énoncés dans la Charte du Tourisme Durable. C'est une sorte **de code** de bonne conduite destiné aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux professionnels du tourisme, aux associations et aux touristes eux-mêmes).

- 1997 : UNESCO + CDD (commission du développement durable) : élaboration d'un programme de travail sur « le tourisme écologiquement vital » pour la mise en œuvre d'un agenda 21.

***CDD : Commission du développement durable**

.1999 : On retrouve une recommandation sur la précision des notions de tourisme durable et l'écotourisme.

.2002 : Conférence sur le développement durable à Johannesburg ; des articles sont consacrés au tourisme, dont l'article 43 :« promouvoir le développement du tourisme durable et le tourisme non déprédateur [...] pour qu'une plus grande part des ressources dérivées du tourisme aille aux communautés d'accueil, tout en préservant l'intégrité culturelle et environnementale de ces dernières et en améliorer la protection des zones écologiquement fragiles et des patrimoines naturels ».

2002 : Année internationale de l'écotourisme proclamée suite à une décision des nations Unies.

***U.E L'Union Européenne**

· 1992 : 5ème programme d'action pou l'environnement de l'Europe qui fait figurer le tourisme parmi les priorités de ce plan.

.1995 : Livre vert : consultation sur le rôle de l'UE dans le domaine du tourisme.

.1991 : La convention des Alpes : pour le DD des Alpes, la mise en œuvre de la convention se fait par huit protocoles, dont un sur le tourisme et dont les objectifs principaux sont : introduire des mesures environnementales dans le secteur du tourisme, la promotion de Forme de tourisme lié à la nature, le partenariat, le développement social pour les habitants.

- Les enjeux du tourisme durable :

Le développement durable appliqué au tourisme est celui qui équilibre l'économique, le social et l'humain, ainsi que l'utilisation des ressources.

- **Au niveau économique, le tourisme durable** implique l'amélioration de la **compétitivité** des entreprises cela concerne directement les organisateurs de voyages et de séjours, les agences de voyages, l'hôtellerie et la restauration, les sociétés gérant des attractions touristiques. Cela concerne également des sociétés de transports, les commerces Et les services d'accueil, d'information et d'assistance dont bénéficient les touristes.

- **Au niveau social, le tourisme durable** doit satisfaire les besoins et répondre aux attentes de **trois catégories de personnes** : les touristes, les personnes employées dans le tourisme et les populations locales résidant dans les destinations touristiques.

Le tourisme durable doit apporter une **réponse** appropriée à toutes les catégories de touristes potentiels, et en particulier les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées.

Une autre aspiration sociale à satisfaire concerne **l'amélioration** des conditions de travail des personnes employées dans le tourisme.

La plus grande préoccupation sociale concerne **les formes de tourisme qui ne respectent pas la culture et le mode de vie local**, et qui n'améliorent pas de manière significative le

Bien-être des populations locales, en termes de revenu et de qualité de vie. Elles provoquent inévitablement des phénomènes de rejet. Le tourisme durable doit en tenir compte.

- **Au niveau environnemental, le tourisme durable** doit mettre en valeur tout le potentiel d'un territoire sans être trop consommateur d'espace, Il nécessite en particulier **une gestion rationnelle** des ressources en eau, une prévention des pollutions et un traitement approprié des eaux usées avant leur rejet dans leur milieu naturel. Il implique une bonne gestion des

Déchets et doit accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. Aussi, il doit conduire à une gestion rationnelle des flux de visiteurs, promouvoir des formes de transport qui ne provoquent pas une congestion du trafic, et favoriser le tourisme de proximité.

En réconciliant ces préoccupations économiques, sociales et environnementales, le tourisme peut apporter une contribution décisive au développement durable. Il peut améliorer la situation des entreprises et le bien être des populations, favoriser un comportement responsable des touristes tout en répondant à leurs attentes et faciliter la gestion du patrimoine naturel et culturel.

COURS : ECOTOURISME

- Origines, définitions et concepts:

La première utilisation du terme « écotourisme » dans la littérature ne fait toujours pas Consensus. Selon Fennell (J 998), ce serait Hetzer en 1965 qui aurait associé pour la première fois les termes «écologie» et « tourisme ». Selon certains auteurs, il serait apparu pour la Première fois en langue anglaise dans un article de Romeril (1985) (Blamey, 2001).

Cependant, l'écologiste mexicain Ceballos-Lascurain a utilisé le mot espagnol ecoturismo encore plus tôt, alors que le Service National des Forêts du Canada faisait, dès 1973, la promotion d'écotours le long de la Transcanadienne (Fennell, 1999).

Néanmoins, malgré l'incertitude entourant la provenance du mot, les fondements de l'écotourisme ont pris forme durant l'émergence du mouvement environnemental qui

Qui a pris forme au début des années 1970 .L'intérêt grandissant du public pour l'environnement et les voyages orientés vers le plein air, couplé avec la croissante insatisfaction envers le tourisme de masse, a montré à l'industrie du tourisme qu'il y avait une place pour l'écotourisme (Orams, 1995; Weaver, 1998, Honey, 1999). La compréhension et l'acceptation des principes de conservation et de durabilité par une portion grandissante de la population a aussi participé à l'évolution phénoménale du terme écotourisme (Orams, 1995).

L'écotourisme est souvent décrit comme une forme de tourisme à forte motivation.

Il n'y a pas de définition universelle de l'écotourisme, généralement considéré comme un "tourisme favorable à l'environnement".

Une des premières définitions est celle d'**Hector Ceballos-Lascurain(1987)** qui parle d'une « **forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'étudier et d'admirer le paysage et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones** ».

- Pour la Société Internationale de l'écotourisme (1991): « **Est l'écotourisme une visite responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés** ».

- Selon l'Union Mondiale de la Conservations (World Conservation Union) (1996) : "**L'écotourisme est une visite, responsable au plan de l'environnement, dans des milieux naturels relativement peu perturbés, avec le but d'apprécier la nature (et toute autre dimension culturelle du passé ou du présent), qui fait la promotion de la conservation, qui a un faible impact négatif et qui permet une implication socio-économique des populations locales**".

- Selon HONEY (1999) : « **Voyages à destination de zones naturelles fragiles et intactes – habituellement des aires protégées – visant un effet négatif très limité, s’adressant la plupart du temps à des petits groupes, favorisant l’éducation des visiteurs, générant des fonds pour la conservation, supportant directement le développement économique des milieux d’accueil et la prise en charge du développement par les communautés locales et favorisant le respect des différentes cultures et des droits humains.** »
- Selon Masberg et Morales (1999), de nombreux auteurs considèrent l’écotourisme Comme « **un voyage dans des aires naturelles qui conserve l’environnement et améliore le bien-être des populations locales** ».

Ces définitions mettent l’accent sur les populations locales mais de manière assez floue. Ainsi que le mentionnent Ross et Wall (1999) :« **ils suggèrent ainsi, que les aires naturelles et les populations locales soient unies dans un rapport symbiotique par l’introduction de tourisme** ».

On définira l’écotourisme comme une activité favorisant l’observation, l’appréciation, l’interprétation, l’éducation et l’étude des habitants.

- CARACTERISTIQUES DE L’ECOTOURISME.

Bien qu’il soit difficile de définir l’écotourisme, celui-ci présente certains éléments communs :

- La destination est généralement un milieu naturel non-pollué ;
- Ses attraits sont sa flore et sa faune et plus généralement sa biodiversité ;
- L’écotourisme se doit de soutenir l’économie locale et la spécificité du lieu ;
- Il doit contribuer à la conservation de l’environnement et, plus généralement, promouvoir la conservation de la nature ;
- Les séjours éco-touristiques comportent souvent un élément pédagogique.

- ECOUTOURISME ET TOURISME DURABLE

L’Organisation mondiale du tourisme (OMT) fait de l’écotourisme l’une des branches du "tourisme durable", mais, il ne faut pas confondre écotourisme et tourisme durable. Le premier est une forme de tourisme (tout comme le tourisme sportif, culturel, de loisir ou d’aventure) il tend à minimiser l’impact sur l’environnement pour le préserver à long terme. Mais il est davantage centré sur la découverte des écosystèmes et implique une participation active des populations locales et des touristes à la sauvegarde de la biodiversité.

Alors que le concept de développement durable doit s’appliquer à toutes ces formes de tourisme. Si l’on applique les principes de tourisme durable, toutes ces formes de tourisme peuvent se dire "durables".

Les premières définitions de l'écotourisme mettaient l'emphase sur une proximité recherchée avec la nature par les touristes, les définitions plus récentes ont plutôt cherché à mettre en lumière une variété de principes associés au concept de développement durable. On admet actuellement que l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement et qu'en outre, il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable (Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2002) :

- **l'écotourisme** contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel;
- **l'écotourisme** inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être;
- **l'écotourisme** propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel;
- **l'écotourisme** se prête mieux à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes.

En résumé, une analyse des définitions nous amène à considérer trois dimensions qui constituent l'essence même du concept d'écotourisme (Blamey (1997, 2001) :

- **Un tourisme axé sur la nature;**
- **Une composante éducative;**
- **Un besoin de durabilité**

– LES PRINCIPES DE L'ECOTOURISME

L'association des principes de l'*écotourisme* avec ceux du développement durable(et donc de la conservation de la nature) rencontre les faveurs de nombreux organismes internationaux (ONU, ONG, Gouvernements et leurs agences..). Il doit pour ces derniers satisfaire à plusieurs critères, tels que:

- La « conservation », nécessaire à la préservation de la biodiversité et de ses fonctions à travers la protection, voire la restauration des écosystèmes.
- Éduquer des voyageurs sur l'importance de la conservation ;
- Respecter la diversité culturelle et ses liens à l'environnement ;
- Minimiser les impacts négatifs sur la nature et la culture qui pourra endommager une activité touristique (incluant le voyage pour l'accès à la destination) ;
- Les revenus et autres bénéfiques tirés de l'écotourisme doivent directement bénéficier aux populations de l'aire concernée et à celles qui en sont riveraines, et être utilisés pour la protection, gestion, restauration, conservation et surveillance de la nature et des zones protégées.

-Les principes et critères généraux du développement durable doivent être respectés par l'écotourisme, incluant la constitution ou l'utilisation d'infrastructures (accueil, routes, pirogues et autres moyens de transport..) de haute qualité environnementale (HQE) et un usage minimal et compensé des ressources fossiles ou pas, peu, difficilement ou coûteusement renouvelables, (naturelles ou fossiles).

-L'encouragement du développement durable, en fournissant des emplois aux populations locales et autochtones.

-Le partage des bénéfices socio-économiques et socioculturels avec les communautés locales, en obtenant leur plein accord et accord éclairé, pour une participation à l'activité écotouristique et à la gestion de ses impacts.

Donc l'écotourisme est un tourisme responsable qui prend en compte les principes du développement durable. Il est une source d'emplois et de revenus pour les communautés d'accueil. Par ailleurs, en valorisant les espaces naturels, il contribue à leur conservation. L'écotourisme joue un rôle de sensibilisation aussi bien auprès des visiteurs que des populations.

- LES GRANDES DESTINATIONS ECOTOURISTIQUE.

L'écotourisme peut être pratiqué partout dans le monde, que ce soit dans des aires protégées ou non. Quand on parle d'écotourisme, on pense souvent à des destinations lointaines telles les grandes réserves sauvages d'Afrique, mais chaque pays a ses atouts en matière de biodiversité. S'il est difficile de trouver des lieux peu anthropisés, l'écotourisme peut néanmoins se pratiquer dans bien de milieux divers (en montagne, à la campagne, en forêt, sur les littoraux...). Il peut par exemple consister en la visite d'espaces naturels protégés comme les parcs nationaux, les réserves de biosphère.

Dans le monde, parmi les destinations écotouristiques les plus prisées on trouve le Costa Rica pour sa biodiversité exceptionnelle, Madagascar pour ses lémuriens et ses baobabs, le Kenya et la Tanzanie pour les grandes savanes sauvages, l'Equateur et ses îles Galápagos, le Népal pour ses treks de montagne... Toutes sont des hauts lieux de la biodiversité mondiale, de vrais paradis pour les amoureux de la nature ! Bien souvent, l'écotourisme représente d'ailleurs une des principales activités de ces pays.

